

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
2025_23

L'an 2025 et le 31 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de SOUCHET David, MAIRE.

Objet de la délibération
Création d'un emploi permanent au secrétariat de mairie

Présents : M. SOUCHET David, MAIRE, **Mmes** : JARRET Jeanine, Mme MICHAUD Jacqueline adjointe, **MM** : CHENU Jean-Yves, COPIN François, adjoint, HANQUIEZ Hubert, Mr OUZE Bernard.

Absents excusés : CHARRUE Bernadette

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	8

Absents non excusés : Mr DEVOUCOUX Paul-Edouard

Pouvoirs : CHARRUE Bernadette à Mme MICHAUD Jacqueline

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme MICHAUD Jacqueline

Date de la convocation
26/03/2025

2025_23 – LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Date d'affichage
26/03/2025

Si le demandeur justifie d'une adresse sur la commune :

120 euros/1 journée en semaine hors hiver - 180 euros/1 journée en semaine en hiver
170 euros/ forfait week-end hors hiver - 240 euros forfait week-end en hiver
Salle association :
1 jour en semaine 40 euros / forfait week-end 50 euros

Si le demandeur ne justifie pas d'une adresse sur la commune :

170 euros/1 journée en semaine hors hiver - 230 euros/1 journée en semaine en hiver
220 euros/ forfait week-end hors hiver - 290 euros /forfait week-end en hiver
Salle association :
1 jour en semaine 70 euros / forfait week-end 90 euros

En raison de l'utilisation possible de la climatisation sur la salle associative, il est décidé de supprimer le tarif "hors hiver" de ladite salle afin de maintenir un tarif unique.

Le tarif hiver s'étend du 3e week-end d'octobre inclus au 2e week-end de mai inclus.

Ces tarifs sont applicables à tout engagement signé après le 15 mai 2025.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/04/2024
Le Maire
David SOUCHET



La secrétaire,
Jacqueline MICHAUD

